

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

1er trimestre 2022 (BP)

Séance Publique du 3 février 2022

Objet : AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE ET RÉSEAUX DE COMMUNICATION

Synthèse du rapport :

En 2022, le Département poursuit son engagement à équiper le territoire breillien d'un accès à un service numérique de qualité pour tou.tes les habitant.es. Il maintient son niveau d'investissement aux côtés des autres collectivités bretonnes pour le déploiement de la fibre optique, et renforce son implication dans le domaine de la couverture mobile, notamment par la parution d'un baromètre biannuel, permettant de suivre et d'accélérer l'état des déploiements réalisés par les opérateurs. Le Département souhaite également apporter un niveau de débit suffisant à tou.tes, grâce à des solutions alternatives et d'attente à la fibre à travers les opérations de montées en débit.

Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 3311-1 et suivants ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Après avoir entendu M. COULOMBEL, rapporteur au nom de la 3^{ème} commission ;

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (54 voix pour), dans la séance du 3 février 2022 ;

DECIDE :

- *d'approuver l'ensemble des propositions exposées au rapport, conformes aux débats des orientations budgétaires ;*
- *d'inscrire au budget primitif les budgets correspondants, tels que détaillés dans les tableaux financiers annexés ;*

- d'approuver l'attribution des subventions telles que mentionnées dans le tableau ci-dessous :

<i>Intitulé</i>	<i>Imputation</i>	<i>BP 2022</i>
<i>Crisalide numérique</i>	<i>65-68-65738</i>	<i>5 000 €</i>
<i>Rennes Cité Média / TV Rennes</i>	<i>65-023-6574.74</i>	<i>100 000 €</i>

Pour Extrait Conforme,

Rennes, le 3 février 2022

Le directeur général du pôle dynamiques territoriales

Laurent COURTET